

# Négociations commerciales : grand pas à Genève

(Suite de la première page.)

Voici les points essentiels de l'accord intervenu lors de la Réunion d'avril de Genève :

**Agriculture :** Accord sur un objectif à long terme visant « la réduction massive et progressive des mesures de soutien et de protection », afin d'établir un système d'échanges agricoles équitable et axé sur le marché. A cet égard, les règles renforcées du GATT s'appliqueront à tous les pays. Si les réductions sont acceptées, elles débuteront dès 1991. Les pays ont convenu de s'abstenir, entre-temps, de prendre des mesures qui pourraient aggraver la conjoncture commerciale actuelle, et de reporter à 1990 certaines réductions qui restent encore à déterminer.

**Textiles :** Accord sur l'amorce de négociations de fond visant à soumettre le commerce des textiles et des vêtements à un régime élargi du GATT, après l'expiration, en 1991, de l'Arrangement multifibres.

**Propriété intellectuelle :** Accord visant à négocier des normes, des règles et des procédures de règlement des différends, sans préjuger le résultat des négociations concernant le rôle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. **Sauvegardes :** Accord visant à imposer un régime de contrôle multilatéral à toutes les ententes en matière de sauvegarde.

Ces 4 accords s'ajoutent aux 11 autres qui ont fait l'objet de la Réunion ministérielle de Montréal, notamment les accords :

- sur un objectif global concernant la réduction des droits de douane de 30 à 40 %, avec une augmentation sensible des « consolidations » (soit, notification officielle des niveaux tarifaires);
- visant à libéraliser les barrières non dou-

nières, notamment les règles relatives aux marchés publics et les obstacles techniques;

- de libéralisation concernant les échanges de produits transformés et de produits naturels semi-transformés tirés de ressources naturelles;
- sur l'adoption d'un régime de négociation complet et harmonieux à l'égard des subventions et des droits compensateurs; et
- accord visant à inclure, dans le traité du GATT, le commerce des services, notamment les transactions bancaires et les transports.

Voici l'échéancier esquissé pour chacun des 15 groupes de négociation pour les mois à venir: **Droits de douane :** les négociations de fond devront commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.

**Barrières non douanières :** le cadre de négociations sera établi en juin.

**Produits tirés de ressources naturelles :** les participants devront fournir des données sur les barrières commerciales au plus tard le 30 juin (date prévue pour le début des négociations de fond).

**Textiles :** les propositions devront être soumises au plus tard en juin.

**Agriculture :** à long terme, des propositions détaillées concernant certains objectifs devront être soumises au plus tard en décembre. Mise en oeuvre de la première série d'engagements à long terme en 1991. L'engagement de ne pas excéder les niveaux de soutien et de protection à l'exportation est en vigueur jusqu'à la fin des N.C.M.

La notification de l'engagement visant à réduire les niveaux de soutien et de protection pour 1990 doit être soumise d'ici octobre 1989. Des rapports de conformité aux décisions devront être soumis tous les six mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

**Produits tropicaux :** le Canada donnera bientôt

suite à son offre de réduire les droits de douane sur les importations de produits tropicaux que des pays en développement voudraient exporter.

**Articles du GATT :** les propositions concernant des sujets de négociation devront être présentées, au plus tard, le 31 décembre.

**Accord et entente relatives aux N.C.M. :** soumettre rapidement les documents utiles.

**Sauvegardes :** les négociations sur un texte provisoire devront commencer en juin au plus tard. **Subventions-droits compensateurs :** propositions attendues pour la réunion de juin de ce groupe de négociation.

**Propriété intellectuelle :** aucun échéancier n'a encore été formulé.

**Mesures d'investissement :** des présentations écrites bien détaillées devront être soumises le plus tôt possible.

**Règlement des différends :** l'application provisoire d'améliorations apportées aux procédures de règlement des différends sera en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 1989 à la fin de la Ronde de l'Uruguay.

**Fonctionnement du GATT :** application provisoire de réformes adoptées à la Réunion ministérielle de Montréal. Des réunions ministérielles auront lieu tous les deux ans. Le directeur général du GATT doit faire rapport, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1989, de ses discussions avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, sur les mesures visant à renforcer la cohérence des grandes décisions de politique économique. **Services :** la liste des secteurs à inclure doit être soumise au plus tard en mai. La version provisoire du plan d'ensemble, y compris les concepts, les principes et les règles, devra être soumise, au plus tard, vers la fin de l'année.

Pour plus de renseignements, joindre, au Min-Affex, le Bureau des négociations commerciales multilatérales (OMTN). Tél. : (613) 992-7768.

## Il faut cultiver la culture commerciale

(Suite de la première page.)

ques de la Communauté en matière de commerce extérieur », M. Crosbie a déclaré que son ministère utilisera le GATT pour ouvrir le marché européen aux entreprises canadiennes.

Après avoir étudié les possibilités d'un marché européen unique, M. Crosbie a mis en relief la région, en pleine expansion, de l'Asie et du Pacifique : « Il est manifestement grand temps, a-t-il dit, que le Canada cesse de considérer Vancouver et le Pacifique comme son arrière-cour, et qu'il recherche la place qui lui revient à l'avant et au centre de cette scène économique dynamique. »

M. Crosbie a également noté qu'en l'an 2000, l'Asie devrait compter pour 60 % de la population, 50 % de la production et 40 % de la consommation mondiale. C'est pourquoi il a souligné qu'« il nous faut absolument renforcer notre présence au Japon et saisir les possibilités que nous offrent cette région dynamique du monde. »

Le troisième pôle de notre stratégie commerciale internationale consiste à augmenter nos échanges avec l'Amérique du Nord. A cet égard, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) devrait nous rendre plus concurrentiels.

Selon M. Crosbie, considérons l'ALE « comme un tremplin qui devrait aider nos exportateurs à se lancer sur les marchés du Pacifique ».

« Si nous sommes concurrentiels dans ces trois méga-économies, nous serons concurrentiels n'importe où dans le monde », selon le Ministre.

Pour aider les Canadiens à devenir plus concurrentiels, M. Crosbie a préconisé l'élargissement des programmes de soutien à l'exportation et la promotion accrue des intérêts canadiens par le biais des échanges commerciaux et culturels.

La décision du gouvernement d'élargir le Programme des Centres d'études en administration internationale des affaires est considérée comme un pas essentiel vers la création d'une culture commerciale dynamique au Canada. Outre celui d'Ottawa, deux autres centres ont été fondés : à l'Université de l'Alberta (Edmonton), et à l'Université de la Saskatchewan (Saskatoon).

Pour s'informer sur le Centre sur la politique commerciale et le droit des échanges commerciaux ou sur le Programme des centres d'études, joindre, au MinAffex, M. David Knowles, Direction des Centres du commerce international et des opérations régionales (TPO), au (613) 996-7104.

### Abonnement

CanadExport est distribué gratuitement au Canada aux fabricants et aux milieux des affaires. Pour vous abonner au bulletin, veuillez remplir le bon de commande ci-dessous. Pour tout changement d'adresse ou autre (cela prend quatre semaines), prière de mentionner le numéro indiqué sur l'étiquette de votre enveloppe.

Nom .....

Société ou organisme .....

.....

Rue .....

Ville, province (territoire) .....

Code postal .....

Français  Anglais

Renvoyer dûment rempli à : **CanadExport (BTC)**, ministère des Affaires extérieures, édifice Lester B. Pearson, 125, Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

(Also available in English)

**INFO-EXPORT (tél. sans frais) : 1-800-267-8376 (Région d'Ottawa : 993-6435) Télécopieur : 996-9288 / 9510 / 9103**

Télex : 053-3745 (BTCE). Indicatif : External Ott.

ISSN 0823-3349

**CanadExport** est un bulletin bimensuel du ministère des Affaires extérieures, Direction des services de communication au Canada sur le commerce (BTC).

Rédacteur en chef (i) : Louis Kovacs, tél. : (613) 992-7114.

Rédacteurs : Don Wight, tél. : (613) 992-6252; Sylvie Robitaille, tél. : (613) 996-2225.

Assistant de publication : Mark A. Leahy, tél. : (613) 992-6424.

Tirage : 40 000 exemplaires.

Canadä